

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 135 (1990)  
**Heft:** 4

**Buchbesprechung:** Idées de lecture : idée de sonder l'histoire

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **Idée de lecture – idée de sonder l'histoire**

Heuberger D.; Stuessi-Lauterburg, J.; [et al.]

### **La femme dans l'armée suisse; de 1939 à nos jours**

Hauterive (NE): Editions Gilles Attinger, 1990. 97 p.  
(Avec un avant-propos d'Etienne Jeanneret.)

*Un ouvrage présenté par le lieutenant Sylvain Curtenaz*

Il y a de cela cinquante ans, bien avant qu'elle ne reçoive le droit de vote, la femme suisse se voyait ouvrir les rangs de l'armée. A cette occasion, J. Stuessi-Lauterburg et D. Heuberger ont édité, chez Gilles Attinger, un petit ouvrage retracant brièvement l'historique du service militaire au féminin.

Le comportement exemplaire des *lottas* finlandaises allait donner son essor à une participation accrue de nos concitoyennes, essentiellement regroupées, à l'aube de la Seconde Guerre mondiale, dans le corps des conductrices sanitaires, recrutées par l'ACS et le TCS, et prises en charge par la Croix-Rouge. Le 16 février 1940, le Général signait des *Directives concernant l'organisation des services complémentaires des femmes (SCF)*. Et dès l'été 1940, les premières volontaires pouvaient être formées par l'armée. Le Service Croix-Rouge était quant à lui intégré au SCF pour la durée du service actif. L'ordonnance du 12 novembre 1948 définissait le statut qui allait être celui du SCF jusqu'à ce que celle du 3 juin 1985 donne naissance au *Service féminin de l'armée (SFA)*.

Si les années cinquante virent, avec le rejet par le peuple d'une participation obligatoire des femmes à la protection civile, confirmé le principe du volontariat, les années soixante et soixante-dix trouvèrent le SCF engagé sur le terrain de la lutte pour la reconnaissance de l'égalité des droits. En 1985, le SCF perdit son statut *complémentaire* et adopta une structure semblable à celle de l'armée, son chef ayant dès lors rang de brigadier.

Entrant en fonction en 1989, Madame le brigadier Pollak cueillait le fruit du labeur de ses prédécesseurs, dont la Romande Andrée Weitzel, infatigable chef SCF pendant près de vingt ans. Mais il reste à faire, et le chef du SFA peut écrire : (...) nous voulons (...) faire en sorte (...) que notre intégration à tous les échelons et dans tous nos domaines d'engagement soit considérée comme allant de soi. Nous connaissons nos devoirs et nous n'attendons aucun privilège injustifié. Mais nous voulons aussi être prises au sérieux. Nos femmes, en leur qualité de volontaires, sont animées par une haute motivation lorsqu'elles se décident à faire du service SFA. De nos collègues masculins, nous pouvons attendre au moins qu'ils concourent à maintenir cette motivation et à la renforcer avec nous. » \*

\* pp. 81-82

S. Cz